

**À TOUS LES
DÉLÉGUÉS**

Veillez prendre note que le 54^e Congrès annuel des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) se tiendra le jeudi, vendredi et samedi, 25, 26 et 27 mai 2023, à l'**Hôtel Plaza Québec** situé au 3031, boulevard Laurier, à Québec.

**54^e CONGRÈS
ANNUEL DES
DÉLÉGUÉS
DE L'APPQ**

Nous vous reviendrons avec toutes les informations pertinentes ainsi qu'avec le livre des congressistes dans lequel vous trouverez, entre autres, l'ordre du jour, la politique de remboursement des dépenses ainsi que tous les rapports et les documents nécessaires qui vous serviront d'outil de travail tout au long du Congrès.

**À TOUS LES
MEMBRES**

Soyez également informés que tous les membres qui désirent proposer des **amendements aux Statuts et Règlements de l'APPQ** peuvent le faire **d'ici le 16 mars 2023**, soit 70 jours avant la tenue du Congrès.

**AVIS DE MOTION
POUR
AMENDEMENTS
AUX STATUTS ET
RÈGLEMENTS
DE L'APPQ**

Pour ce faire, vous n'avez qu'à faire parvenir par courriel à l'adresse appq-rh@appq-sq.com, à l'attention du vice-président aux Ressources humaines de l'APPQ, M. Jefferick St-Hilaire, un avis de motion indiquant l'amendement que vous désirez apporter.

Par la suite, soit 30 jours avant la tenue dudit Congrès, donc au plus tard le 25 avril 2023, lesdits avis de motion seront soumis aux délégués dans le livre des congressistes. Vous trouverez sur le site Web de l'APPQ les Statuts et Règlements de l'APPQ en vigueur, à l'adresse suivante : www.appq-sq.com.



Le vice-président aux Ressources humaines
Jefferick St-Hilaire

JSH/jc